

Le 14 septembre 2021

Circulaire à l'attention des Actionnaires

IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus d'Invesco Funds (la « SICAV ») et dans l'Annexe A (collectivement le « Prospectus »).

À propos des informations contenues dans la présente circulaire :

Les administrateurs de la SICAV de droit luxembourgeois (les « Administrateurs ») et la Société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Chère/Cher Actionnaire,

Ce courrier vous est adressé en votre qualité d'Actionnaire de la SICAV, en raison de plusieurs modifications décrites plus en détail ci-dessous, devant être incluses dans le Prospectus du 17 septembre 2021. Si l'une des modifications énoncées ci-après ne répond pas à vos critères d'investissement, nous vous informons que vous pouvez, à tout moment, demander le rachat de vos actions des Compartiments sans frais de rachat (hors taxes éventuelles). Ces rachats seront effectués conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus.

Sauf mention contraire dans les présentes, tous les coûts liés aux changements proposés ci-dessous seront à la charge de la Société de gestion.

A. Modifications apportées aux Compartiments Invesco US Structured Equity Fund, Invesco Emerging Market Structured Equity Fund et Invesco Euro Structured Equity Fund (les « Structured Equity Funds »)

Il est proposé d'apporter diverses modifications aux Compartiments Structured Equity Funds à compter du 14 octobre 2021, comme décrit ci-dessous.

A1. Modification de l'objectif et de la politique d'investissement des Compartiments Structured Equity Funds

Les Administrateurs ont décidé de modifier l'objectif et la politique d'investissement des Compartiments Structured Equity Funds pour en faire des compartiments axés sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG).

Il est estimé que le repositionnement des Compartiments Structured Equity Funds respectera les normes du marché en termes de facteurs ESG.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco US Structured Equity Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 14 octobre 2021
<p>Ce Compartiment cherche à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés à forte capitalisation cotées sur des Bourses reconnues aux États-Unis.</p> <p>Le Compartiment investira principalement dans des actions de sociétés à forte capitalisation ayant leur siège aux États-Unis ou exerçant leurs activités de façon prédominante dans ce pays.</p> <p>Pour ce Compartiment, « société à forte capitalisation » signifie une société dont la</p>	<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment entend atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés à forte capitalisation cotées sur des Bourses reconnues aux États-Unis, ayant leur siège aux États-Unis ou exerçant leurs activités de façon prédominante dans ce pays, et qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Compartiment, avec un accent particulier sur les questions environnementales.</p>

<p>capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'USD.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à un maximum de 30 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire, dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus ou dans des titres de créance (y compris les titres de créance convertibles) émanant d'émetteurs du monde entier.</p> <p>La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.</p>	<p>Pour ce Compartiment, « société à forte capitalisation » signifie une société dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'USD.</p> <p>La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront basés sur un ensemble de seuils de sélection (comme décrit ci-dessous et plus en détail dans la politique ESG du Compartiment) déterminés de temps à autre par le Gestionnaire d'investissement. Ces critères seront examinés et appliqués de manière continue et intégrés dans le processus d'investissement quantitatif pour la sélection des titres et la construction du portefeuille.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement aura également recours à une présélection positive, fondée sur une approche « best-in-class » intégrée, pour identifier les émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, respectent des pratiques et des normes suffisantes en termes de transition vers une économie à faible émission de carbone pour être inclus dans l'univers du Compartiment, telles que mesurées par leurs notations par rapport à leurs pairs à l'aide d'un score tiers (comme décrit plus en détail dans la Politique ESG du Compartiment).</p> <p>Le Compartiment aura également recours à la sélection pour exclure les titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités telles que (sans s'y limiter) les industries des combustibles fossiles, les activités liées au charbon ou à l'énergie nucléaire, l'extraction des sables bitumineux et du schiste bitumineux, les activités de fracturation hydraulique ou de forage dans l'Arctique, la production de produits chimiques soumis à des restrictions, les activités mettant en danger la biodiversité, les activités polluantes, la fabrication ou la vente d'armes classiques, la production et la distribution de tabac. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.</p>
---	--

	<p>Il est prévu que la taille de l'univers d'investissement du Compartiment soit réduite d'environ 40 % à 50 % pour ce qui est du nombre d'émetteurs après l'application des critères de sélection ESG ci-dessus.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à un maximum de 30 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire, dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne respectant pas la stratégie d'investissement principale ci-dessus, mais qui respecteront les critères ESG du Compartiment.</p> <p>Pour de plus amples informations sur la politique et les critères ESG, ainsi que les investissements potentiels du Compartiment dans des activités durables, veuillez vous reporter au Site Internet de la Société de gestion.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins autres que de couverture répondront également aux critères ESG du Compartiment. Afin d'éviter toute ambiguïté, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture peuvent ne pas être conformes à la politique ESG du compartiment.</p>
--	--

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Market Structured Equity Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 14 octobre 2021
<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Ce Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds propres ou actions cotés émis par (i) des sociétés dont le siège se trouve dans un pays émergent ou (ii) des sociétés dont le siège se trouve dans un pays qui n'est pas un pays émergent mais exerçant leurs activités principalement dans des pays émergents ou (iii) des holdings dont les participations sont investies principalement dans des sociétés ayant leur siège dans un pays émergent.</p> <p>La diversification des risques entre une large gamme de marchés et sociétés aura une importance cruciale. La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs</p>	<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des actions et titres de fonds propres émis par : (i) des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent ou (ii) des sociétés dont le siège social est situé dans un pays non émergent mais exerçant leurs activités commerciales principalement dans des pays émergents ou (iii) des holdings, dont les intérêts sont principalement investis dans des sociétés dont le siège social est situé dans des pays émergents, et - qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Compartiment, avec un accent particulier sur les questions environnementales.</p>

<p>disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 25 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire ou dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus.</p> <p>Il est prévu que les placements libellés dans des devises autres que l'USD soient couverts en dollars américains à la discrétion du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Le Compartiment peut conclure des contrats sur instruments financiers dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement.</p>	<p>La diversification des risques entre une large gamme de marchés et sociétés aura une importance cruciale. La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 25 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront basés sur un ensemble de seuils de sélection (comme décrit ci-dessous et plus en détail dans la politique ESG du Compartiment) déterminés de temps à autre par le Gestionnaire d'investissement. Ces critères seront examinés et appliqués de manière continue et intégrés dans le processus d'investissement quantitatif pour la sélection des titres et la construction du portefeuille.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement aura également recours à une présélection positive, fondée sur une approche « best-in-class » intégrée, pour identifier les émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, respectent des pratiques et des normes suffisantes en termes de transition vers une économie à faible émission de carbone pour être inclus dans l'univers du Compartiment, telles que mesurées par leurs notations par rapport à leurs pairs à l'aide d'un score tiers (comme décrit plus en détail dans la Politique ESG du Compartiment).</p> <p>Le Compartiment aura également recours à la sélection pour exclure les titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités telles que (sans s'y limiter) les industries des combustibles fossiles, les activités liées au charbon ou à l'énergie nucléaire, l'extraction des sables bitumineux et du schiste bitumineux, les activités de fracturation hydraulique ou de forage dans l'Arctique, la production de produits chimiques soumis à des restrictions, les activités mettant en danger la biodiversité, les activités polluantes, la fabrication ou la vente d'armes classiques, la production et la distribution de tabac. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères</p>
---	---

	<p>d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.</p> <p>Il est prévu que la taille de l'univers d'investissement du Compartiment soit réduite environ de moitié pour ce qui est du nombre d'émetteurs après l'application des critères de sélection ESG ci-dessus.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire, dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais qui respecteront les critères ESG du Compartiment.</p> <p>Pour de plus amples informations sur la politique et les critères ESG, ainsi que les investissements potentiels du Compartiment dans des activités durables, veuillez vous reporter au Site Internet de la Société de gestion.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins autres que de couverture répondront également aux critères ESG du Compartiment. Afin d'éviter toute ambiguïté, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture peuvent ne pas être conformes à la politique ESG du compartiment.</p>
--	--

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Euro Structured Equity Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 14 octobre 2021
<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment entend atteindre son objectif en exposant au minimum 90 % de sa VL aux actions des marchés de la zone euro.</p> <p>La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p>	<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment entend atteindre son objectif en investissant au moins 90 % de sa VL dans des actions des marchés de la zone euro, qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Fonds, avec un accent particulier sur les questions environnementales.</p> <p>La sélection de valeurs obéit à un processus d'investissement hautement structuré et clairement défini. Les indicateurs quantitatifs disponibles pour chaque valeur faisant partie de l'univers d'investissement sont analysés et utilisés par le Gestionnaire d'investissement pour évaluer l'attractivité relative de chaque titre. Le portefeuille est construit selon un processus d'optimisation prenant en compte les prévisions de rentabilité</p>

<p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à un maximum de 10 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire ou dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.</p>	<p>calculées pour chaque action ainsi que les paramètres de contrôle des risques.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront basés sur un ensemble de seuils de sélection (comme décrit ci-dessous et plus en détail dans la politique ESG du Compartiment), déterminés de temps à autre par le Gestionnaire d'investissement, qui seront examinés et appliqués de manière continue et intégrés dans le cadre du processus d'investissement quantitatif pour la sélection des titres et la construction du portefeuille.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement aura également recours à une présélection positive, fondée sur une approche « best-in-class » intégrée, pour identifier les émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, respectent des pratiques et des normes suffisantes en termes de transition vers une économie à faible émission de carbone pour être inclus dans l'univers du Compartiment, telles que mesurées par leurs notations par rapport à leurs pairs à l'aide d'un score tiers (comme décrit plus en détail dans la politique ESG du Compartiment).</p> <p>Le Compartiment aura également recours à la sélection pour exclure les titres émis par des émetteurs qui tirent ou génèrent un niveau prédéterminé de revenus ou de chiffre d'affaires à partir d'activités telles que (sans s'y limiter) les industries des combustibles fossiles, les activités liées au charbon ou à l'énergie nucléaire, l'extraction des sables bitumineux et du schiste bitumineux, les activités de fracturation hydraulique ou de forage dans l'Arctique, la production de produits chimiques soumis à des restrictions, les activités mettant en danger la biodiversité, les activités polluantes, la fabrication ou la vente d'armes classiques, la production et la distribution de tabac. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.</p> <p>Il est prévu que la taille de l'univers d'investissement du Compartiment soit réduite d'environ 30 % à 40 % pour ce qui est du nombre d'émetteurs après l'application des critères de sélection ESG ci-dessus.</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à un maximum de 10 % de sa VL dans des espèces et quasi-espèces, dans des Instruments du marché monétaire ou dans des actions et titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais qui respecteront les critères ESG du Compartiment.</p>
---	---

	<p>Pour de plus amples informations sur la politique et les critères ESG, ainsi que les investissements potentiels du Compartiment dans des activités durables, veuillez vous reporter au Site Internet de la Société de gestion.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins autres que de couverture répondront également aux critères ESG du Compartiment. Afin d'éviter toute ambiguïté, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture peuvent ne pas être conformes à la politique ESG du compartiment.</p>
--	--

À la suite des changements ci-dessus, le « Risque d'investissement ESG » sera considéré comme un risque pertinent pour les Compartiments Structured Equity Funds après le repositionnement. En outre, le risque d'« Investissement dans les sociétés de petites capitalisations » et le risque d'« Investissement en Russie » ne seront plus pertinents pour le Compartiment Invesco Emerging Market Structured Equity Fund après le repositionnement. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence à compter du 14 octobre 2021.

Les coûts associés à tout rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 7 points de base (« pb ») pour le Compartiment Invesco Euro Structured Equity Fund, à 1 pb pour le Compartiment Invesco US Structured Equity Fund et à 14 pb pour le Compartiment Invesco Emerging Market Structured Equity Fund. Ces coûts seront à la charge des Structured Equity Funds, car il est estimé que le repositionnement permettra aux investisseurs des Structured Equity Funds d'améliorer le positionnement de leurs produits et d'augmenter les opportunités de croissance de leurs actifs sous gestion, et ainsi de bénéficier d'économies d'échelle et, par voie de conséquence, d'une réduction des coûts.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Par conséquent, les Compartiments Structured Equity Funds repositionnés pourraient ne pas se conformer entièrement à leur nouvel objectif et politique d'investissement jusqu'au 21 octobre 2021. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité; on s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

A2. Changement de dénomination des Compartiments Structured Equity Funds

À compter du 14 octobre 2021, veuillez noter que le Compartiment Invesco US Structured Equity Fund sera renommé **Invesco Sustainable US Structured Equity Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

À compter du 14 octobre 2021, veuillez noter que le Compartiment Invesco Emerging Market Structured Equity Fund sera renommé **Invesco Sustainable Emerging Markets Structured Equity Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

À compter du 14 octobre 2021, veuillez noter que le Compartiment Invesco Euro Structured Equity Fund sera renommé **Invesco Sustainable Euro Structured Equity Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions (hors taxes éventuelles), tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange en dehors des Compartiments Structured Equity Funds, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 14 octobre 2021, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimum d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

Afin de dissiper toute ambiguïté, dans le cas du rachat d'Actions « B », il sera renoncé, le cas échéant, aux Frais de rachat conditionnels (« CDSC »).

B. Modifications apportées au Compartiment Invesco Global Bond Fund

B1. Modification de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Bond Fund

Les Administrateurs ont décidé, à compter du 14 octobre 2021, de repositionner l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Bond Fund en tant que compartiment soutenant la transition vers une économie à faible émission de carbone sur le long terme en investissant dans des titres de créance du monde entier conformes aux critères ESG du Compartiment repositionné Invesco Global Bond Fund.

Les Administrateurs estiment que le repositionnement du Compartiment Invesco Global Bond Fund répondra à la demande croissante des clients en matière de portefeuilles de transition environnementale/climatique.

Il est estimé que le secteur de la gestion de fonds a un rôle important à jouer dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Pour ce faire, il doit s'engager en faveur des énergies vertes et des biens et services à faible émission de carbone, agir à son niveau en faveur de leur développement et transférer les capitaux investis dans les activités fortement émettrices de carbone vers des activités plus écologiques. Le repositionnement du Compartiment Invesco Global Bond Fund participera à cet effort.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Bond Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

Objectif et politique d'investissement actuels	Nouvel objectif et nouvelle politique d'investissement en date du 14 octobre 2021
<p>Le Compartiment vise à obtenir une combinaison de revenus et de croissance du capital sur le moyen à long terme.</p> <p>Le Compartiment investira principalement dans des titres de créance.</p> <p>Le Compartiment a aussi la faculté de constituer des positions actives sur les devises du monde entier, y compris au moyen d'instruments dérivés.</p> <p>Les titres de créance incluent les titres de créance émis par des États, des organismes supranationaux, des collectivités locales, des organismes publics nationaux et des entreprises du monde entier, y compris des titres de créance non notés, convertibles et de type « sub-investment grade ».</p> <p>Le Compartiment peut aussi investir dans des espèces et quasi-espèces, des Instruments du marché monétaire et d'autres Valeurs mobilières éligibles.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en difficulté »).</p> <p>Les instruments dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans s'y limiter, des produits dérivés de crédit, de taux d'intérêt, de devises et de volatilité et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes.</p> <p>S'il n'est pas dans l'intention du Compartiment d'investir en titres de fonds propres, il est possible que ce type de valeurs soit présent en portefeuille à la suite d'une opération d'entreprise ou d'autres conversions.</p>	<p>Le Fonds vise à générer des revenus et une croissance du capital et à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone à moyen/long terme.</p> <p>Le Fonds cherche à atteindre son objectif principalement par le biais d'une exposition à des titres de créance (y compris de qualité « investment grade », « non-investment grade » et non notés) émis par des sociétés, des États, des organismes supranationaux et d'autres entités publiques du monde entier, qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Fonds, comme détaillé ci-dessous.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront revus et appliqués régulièrement par le Gestionnaire d'investissement. Cette approche inclura les aspects suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les valeurs feront l'objet d'une sélection afin d'exclure les émetteurs qui ne répondent pas aux critères du Compartiment, y compris, mais sans s'y limiter, le niveau d'implication dans certaines activités telles que les combustibles fossiles (y compris l'extraction de charbon thermique, l'extraction de sables bitumineux et de schiste, le forage en Arctique, et les activités pétrolières et gazières conventionnelles) ainsi que les secteurs non liés au climat tels que ceux des armes non conventionnelles et du tabac. Le Compartiment exclut également les sociétés impliquées dans de graves controverses relatives aux questions ESG. Ces exclusions peuvent varier (comme décrit plus en détail dans la politique ESG du Compartiment) en fonction de l'activité, de la tolérance zéro aux exclusions basées sur le pourcentage de revenus ou d'autres mesures et peuvent être mises à jour de temps à autre. 2. Le Gestionnaire d'investissement utilisera également une présélection positive basée sur son système de notation exclusif pour identifier les obligations d'entreprises et d'État dans lesquelles les activités des émetteurs contribuent positivement à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ces émetteurs comprennent, sans s'y limiter, les sociétés qui ont une faible empreinte carbone, ou qui ont fait ou font des progrès vers la réduction de leur empreinte carbone. <p>Le Compartiment investit également dans des obligations émises par des sociétés ou des États qui ont réduit leurs émissions de gaz à effet de</p>

	<p>serre (GES) nettes à zéro ou qui se sont engagées à réduire leurs GES nettes à zéro d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris sur le changement climatique.</p> <p>3. Le Gestionnaire d'investissement peut également consacrer une partie du portefeuille à des obligations présentant des caractéristiques durables, y compris, mais sans s'y limiter, des obligations vertes, des obligations liées au développement durable et des obligations favorisant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en détresse »).</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des liquidités, quasi-liquidités, dans des Instruments du marché monétaire, dans des compartiments du marché monétaire et dans d'autres Valeurs mobilières.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux liquidités, quasi-liquidités, Instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire, ainsi qu'aux instruments dérivés sur indices, peut ne pas être conforme aux critères ESG du Compartiment.</p> <p>Les instruments financiers dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans s'y limiter, des produits dérivés de crédit, de taux d'intérêt, de devises et d'actions et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes. Ces dérivés peuvent inclure (de manière non exhaustive) des swaps sur défaut de crédit (credit default swaps), des swaps sur rendement total (total return swaps), des swaps de taux d'intérêt (total return swaps), des contrats de change à terme (currency forwards) et des contrats à terme standardisés (futures) ainsi que des options.</p> <p>Bien que le Gestionnaire d'investissement n'ait pas l'intention d'acheter de titres de fonds propres, il est possible que de tels titres soient détenus par suite d'opérations sur titres ou autres conversions.</p> <p>Il est prévu que les placements dans des devises autres que l'USD soient couverts contre cette devise à la discrétion du Gestionnaire d'investissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur la politique et les critères ESG du Comportement, veuillez vous reporter au site Internet de la Société de gestion.</p>
--	--

En conséquence des modifications mentionnées ci-dessus, le « Risque d'investissement ESG », le risque d'« Investissement en obligations à haut rendement/spéculatives » et le « Risque d'allocation dynamique d'actifs » seront considérés comme étant pertinents pour le Compartiment Invesco Global Bond Fund après le repositionnement. Toutefois, le « Risque de change » ne sera plus pertinent pour le Compartiment Invesco Global Bond Fund après repositionnement. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence à compter du 14 octobre 2021.

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 40 points de base (« pb »). Ces frais seront à la charge du Compartiment Invesco Global Bond Fund, car il est estimé que le repositionnement permettra de réduire les frais courants du Compartiment et de générer de meilleures opportunités de croissance des actifs sous gestion à long terme, suite aux économies d'échelle réalisées, le tout au bénéfice des investisseurs.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Global Bond Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 21 octobre 2021. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité ; on s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

B2. Changement de dénomination du Compartiment Invesco Global Bond Fund

À compter du 14 octobre 2021, veuillez noter que le Compartiment Invesco Global Bond Fund sera renommé **Invesco Environmental Climate Opportunities Bond Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

B3. Modification de la méthode de calcul de l'exposition globale et mise à jour du niveau d'effet de levier attendu

À compter du 14 octobre 2021, la méthodologie utilisée pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Global Bond Fund sera modifiée et passera de l'approche de la Valeur en risque absolue (VaR) à l'approche de la VaR relative. Compte tenu de ces changements, les indices composites suivants 75 % ICE BofA Global Corporate Bond Index (USD Hedged) et 25 % ICE BofA Global High Yield Index (USD Hedged) Index ont été identifiés comme un substitut approprié du nouvel objectif et de la nouvelle politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Bond Fund. Le nouvel indice de référence sera également utilisé comme comparateur à des fins de commercialisation.

À compter du 14 octobre 2021, le niveau d'effet de levier attendu du compartiment Invesco Global Bond Fund calculé sur la base de la somme des notionnels de tous les instruments financiers dérivés passera de 150 % à 100 %.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions (hors taxes éventuelles), tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Global Bond Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 14 octobre 2021, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimum d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

C. Modifications apportées au Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund

C1. Modification de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund

Les Administrateurs ont décidé, à compter du 14 octobre 2021, de modifier l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund afin d'inclure les facteurs ESG.

Il est estimé que le repositionnement du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund répondra aux normes du marché en termes de facteurs ESG et répondra à la demande croissante des clients en matière de stratégies ESG.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund seront modifiés comme décrit ci-dessous :

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 14 octobre 2021
<p>Ce Compartiment vise à procurer des plus-values à long terme élevées.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant au minimum 80 % de sa VL dans des actions et titres de fonds propres de sociétés innovantes qui sont économiquement liées à un marché en développement.</p> <p>Le Compartiment investira dans trois marchés en développement au moins.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement qualifie les sociétés d'innovantes sur la base de critères tels que leurs produits, services, processus, modèles d'affaires, gestion, recours à la technologie ou approche de l'offre de leurs services aux marchés géographiques et de consommation.</p> <p>Le Compartiment peut acquérir des titres d'émetteurs de toute taille, toute capitalisation boursière et toute industrie ou tout secteur. Bien que le Compartiment puisse investir dans des titres de sociétés de toute capitalisation boursière, les entreprises innovantes se caractérisent souvent par des capitalisations boursières de petite taille et le Compartiment anticipe par conséquent d'être davantage concentré sur les petites et moyennes entreprises.</p> <p>Jusqu'à 20 % de la VL du Compartiment peuvent être investis en espèces, quasi-espèces, Instruments du marché monétaire et autres Valeurs mobilières qui ne répondent pas aux critères susvisés.</p>	<p>Ce Compartiment vise à procurer des plus-values à long terme élevées.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant au minimum 80 % de sa VL dans des actions et titres de fonds propres de sociétés innovantes qui sont économiquement liées à un marché en développement et qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Fonds, comme détaillé ci-dessous. Le Compartiment investit généralement dans des sociétés qui possèdent des produits innovants et des actifs uniques et peut acheter des titres d'émetteurs de toute taille, de toute capitalisation boursière et de tout secteur.</p> <p>Le Compartiment investira dans trois marchés en développement au moins.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement qualifie les sociétés d'innovantes sur la base de critères tels que leurs produits, services, processus, modèles d'affaires, gestion, recours à la technologie ou approche de l'offre de leurs services aux marchés géographiques et de consommation.</p> <p>Les critères ESG du Compartiment seront revus et appliqués régulièrement par le Gestionnaire d'investissement. Cette approche inclura les aspects suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une présélection permettra d'exclure les émetteurs qui ne répondent pas aux critères du Fonds, notamment concernant leur niveau d'implication dans certaines activités liées au charbon, aux combustibles fossiles,

<p>Le Compartiment peut aussi investir dans des titres de créance des marchés émergents ; cependant, pas plus de 10 % de la VL du Compartiment peuvent être investis dans de la dette non émise par l'État. Les titres de créance peuvent être de qualité « non-investment grade » ou non notés.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 30 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Les Instruments du marché monétaire que le Compartiment peut détenir posséderont une note de crédit A2 ou meilleure telle qu'attribuée par Standard & Poor's (S&P) ou une agence équivalente.</p> <p>Le Compartiment peut, en réaction à des conditions de marché, économiques, politiques ou autres, adopter une position défensive temporaire. Ainsi peut-il investir une part significative de ses actifs (jusqu'à 100 % de sa VL) en espèces, en quasi-espèces et en Instruments du marché monétaire. Lorsque le Compartiment détient une part significative de ses actifs en espèces et quasi-espèces, il se peut qu'il ne satisfasse pas son objectif d'investissement et que sa performance s'en trouve affectée.</p> <p>Aux fins des investissements du Compartiment, un émetteur peut être économiquement lié à un marché en développement sur la base de facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, l'emplacement géographique ou ses principaux marchés de négociation, l'emplacement de ses actifs, son domicile ou son siège social ou le fait qu'il réalise des revenus sur un marché en développement. Une telle détermination peut aussi reposer, en tout ou en partie, sur l'identification des titres d'un émetteur au sein d'un indice ou d'une autre cotation indiquant sa présence sur un marché en développement.</p> <p>Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.</p>	<p>au tabac, aux divertissements pour adultes, aux jeux d'argent, à l'alcool et aux armes. Tous les émetteurs envisagés feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.</p> <p>2. Le Gestionnaire d'investissement utilisera également une présélection positive, fondée sur son système de notation exclusif, pour identifier les émetteurs dont, selon lui, les pratiques et les normes respectent les exigences en matière d'ESG et de développement durable, telles que mesurées par leurs notations par rapport à leurs pairs, afin de les inclure dans l'univers du Compartiment (tel que décrit de manière plus détaillée dans la politique ESG du Compartiment).</p> <p>Il est prévu que la taille de l'univers d'investissement du Compartiment soit réduite environ de 20 % pour ce qui est du nombre d'émetteurs après l'application des critères de sélection ESG ci-dessus.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 50 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Aux fins des investissements du Compartiment, un émetteur peut être économiquement lié à un marché en développement sur la base de facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, l'emplacement géographique ou ses principaux marchés de négociation, l'emplacement de ses actifs, son domicile ou son siège social ou le fait qu'il réalise des revenus sur un marché en développement. Une telle détermination peut aussi reposer, en tout ou en partie, sur l'identification des titres d'un émetteur au sein d'un indice ou d'une autre cotation indiquant sa présence sur un marché en développement.</p> <p>Jusqu'à 20 % de la VL du Compartiment peuvent être investis dans d'autres Valeurs mobilières (y compris des titres de créance de marchés émergents) qui répondront également aux critères ESG du compartiment. Dans le cadre de ces 20 %, le Compartiment sera également exposé à des liquidités, quasi-liquidités et Instruments du marché monétaire, qui sont détenus à titre accessoire et peuvent ne pas être soumis aux critères de sélection ESG spécifiques du Compartiment.</p>
--	---

	Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Ces instruments dérivés pourraient ne pas entièrement correspondre aux critères de présélection ESG du Compartiment.
--	--

À la suite des changements ci-dessus, le « Risque d'investissement ESG » sera considéré comme un risque pertinent pour le Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund après le repositionnement. Investir dans les Sociétés de petites capitalisations ne sera toutefois plus pertinent. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence à compter du 14 octobre 2021.

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 2,5 points de base (« pb »). Ces coûts seront à la charge du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund, car il est estimé que le repositionnement permettra aux investisseurs dans un fonds d'améliorer le positionnement de leurs produits et d'augmenter les opportunités de croissance de leurs actifs sous gestion, et ainsi de bénéficier d'économies d'échelle et, par voie de conséquence, d'une réduction des coûts. En outre, les commissions de gestion seront réduites suite au repositionnement, à l'exception de la Catégorie d'actions« E ».

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 21 octobre 2021. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité ; on s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

C2. Changement de dénomination du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund

À compter du 14 octobre 2021, veuillez noter que le Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund sera renommé **Invesco Responsible Emerging Markets Innovators Equity Fund** afin de refléter la mise à jour de l'objectif et de la politique d'investissement.

C3. Réduction de la commission de gestion

À compter du 14 octobre 2021, la commission de gestion du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity sera réduite comme suit.

Catégorie d'actions	Commission de gestion existante	Nouvelle Commission de gestion
A	1,75 %	1,50 %
B	1,75 %	1,50 %
C	1,05 %	1,00 %
J	1,75 %	1,50 %
P/PI	0,88 %	0,75 %
R	1,75 %	1,50 %
S	0,88 %	0,75 %
T	0,88 %	0,75 %
Z	0,88 %	0,75 %

Afin de lever toute ambiguïté, la commission de gestion des catégories d'Actions « I » n'a subi aucune modification, car ces Catégories d'actions ne supportent pas de commission de gestion. La commission de gestion reste également inchangée pour les Catégories d'actions « E », à 2,25 %.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions (hors taxes éventuelles), tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Emerging Markets Innovators Equity Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 14 octobre 2021, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimum d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

D. Modifications apportées au Compartiment Invesco Energy Transition Fund

À partir du 14 octobre 2021, la politique d'investissement du Compartiment Invesco Energy Transition Fund sera améliorée afin de permettre au Compartiment Invesco Energy transition Fund d'accéder à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen via Stock Connect pour un maximum de 10 % de sa VL.

En raison de la modification précitée, les Risques liés au Stock Connect seront applicables au Compartiment Invesco Energy Transition Fund et mis en avant dans la matrice de risque présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus.

Par ailleurs, cette modification n'a pas d'impact significatif sur la manière dont le Compartiment Invesco Energy Transition Fund est géré ni sur son profil de risque.

E. Modification des différents Compartiments pour inclure des exclusions basées sur les critères ESG

À partir du 2 novembre 2021, afin de répondre à la demande croissante des clients en matière de produits triés sur le volet, un grand nombre de Compartiments (répertoriés à l'annexe 1 de la présente circulaire) seront repositionnés pour inclure des exclusions basées sur les critères ESG en fonction des facteurs suivants, qui peuvent être mis à jour de temps à autre :

- niveau d'implication dans l'extraction et la production de charbon ;
- niveau d'implication dans le pétrole et le gaz non conventionnels tels que l'extraction d'exploration pétrolière et gazière en Arctique, l'extraction de sables bitumineux et l'extraction d'énergie de schiste ;
- niveau d'implication dans la production de tabac et les produits liés au tabac ;
- niveau d'implication dans la production de cannabis récréatif.
- Les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes nucléaires ou de composants d'armes nucléaires à des pays qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération nucléaire. En outre, les sociétés seront exclues si elles sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Merci de bien vouloir consulter la politique ESG du Compartiment sur le site Internet suivant : <https://www.invescomanagementcompany.lu/lux-manco/literature> pour en savoir plus sur les seuils de revenu « maximum » utilisés pour déterminer les exclusions ci-dessus, ainsi que la réduction attendue du nombre d'émetteurs après application des exclusions pour chacun des Compartiments énumérés ci-dessus. Toutefois, veuillez noter qu'il n'y a pas d'engagement concernant une réduction minimale de l'univers d'investissement en raison des exclusions mentionnées ci-dessus.

Les coûts associés à tout rééquilibrage des investissements sous-jacents des portefeuilles seront marginaux, à l'exception du Compartiment Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund pour lequel les coûts sont raisonnablement estimés à 11 points de base (« pb »). Ces frais seront à la charge des Compartiments.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 10 Jours ouvrables. Par conséquent, les Compartiments repositionnés (répertoriés à l'Annexe 1) pourraient ne pas se conformer entièrement à leurs nouveaux objectifs et politique d'investissement jusqu'au 16 novembre 2021. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 10 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité ; néanmoins, on s'attend à ce que toute proportion non achevée dans les 10 Jours ouvrables soit négligeable.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

Pour les Actionnaires du Compartiment Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund, outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions (hors taxes éventuelles) tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange au sein d'Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 2 novembre 2021, au profit d'un autre Compartiment de

la SICAV (sous réserve des montants minimum d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

F. Modification de l'indice de référence pour calculer l'exposition globale des Compartiments Invesco Global Income Fund et Invesco Euro Corporate Bond Fund

À compter du 1^{er} novembre 2021, l'indice de référence utilisé pour calculer l'exposition globale des Compartiments Invesco Global Income Fund et Invesco Euro Corporate Bond Fund sera modifié comme suit :

- Pour le Compartiment Invesco Global Income Fund, l'indice de référence passera de 40 % de l'indice MSCI ACWI Index, 30 % de l'indice ICE BofA Euro High Yield Index et 30 % de l'indice ICE BofA Sterling Corporate Index à **40 % de l'indice MSCI World (EUR Hedged), 10 % de l'indice ICE BofA Global Corporate Index (EUR Hedged), 40 % de l'indice ICE BofA Global High Yield Index (EUR Hedged) et 10 % de l'indice J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite.**

Il est estimé que cet indice de référence reflétera mieux les allocations typiques du Compartiment Invesco Global Income Fund et fournira un meilleur indicateur pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Global Income Fund à l'aide de la méthode de la VaR relative. Le nouvel indice de référence sera également utilisé comme comparateur à des fins de commercialisation.

- Pour le Compartiment Invesco Euro Corporate Bond Fund, l'indice de référence passera de 70 % de l'indice Bloomberg Barclay Euro Corporate Index à 30 % de l'indice Bloomberg Barclays Pan European High-Yield (Euro) Index, à **85 % de l'indice ICE BofA Euro Corporate Index et 15 % de l'indice ICE BofA Euro High Yield Index.**

Il est estimé que cet indice de référence reflétera mieux les allocations typiques du Compartiment Invesco Euro Corporate Bond Fund et fournira un meilleur indicateur pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Euro Corporate Bond Fund à l'aide de la méthode de la VaR relative. Le nouvel indice de référence sera également utilisé comme comparateur à des fins de commercialisation.

G. Modifications apportées au Compartiment Invesco Global High Income Fund

À partir du 14 octobre 2021, la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global High Income Fund sera mise à jour afin de supprimer l'élément stratégique basé sur les facteurs et de se repositionner comme une stratégie purement fondamentale. En raison de certains changements dans la direction de l'équipe de gestion des fonds, l'approche basée sur les facteurs n'est plus d'actualité, car elle ne représente plus le style/l'approche des nouveaux gestionnaires de portefeuille. Il est estimé que ce changement devrait permettre aux Actionnaires de tirer le meilleur parti des compétences démontrées du gérant de portefeuille (gestion fondamentale des investissements).

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 11 points de base (« pb »). Ces coûts seront à la charge du Compartiment Invesco Global High Income Fund, car il est estimé que le repositionnement permettra aux investisseurs dans un fonds d'améliorer le positionnement de leurs produits et d'augmenter les opportunités de croissance de leurs actifs sous gestion, et ainsi de bénéficier d'économies d'échelle et, par voie de conséquence, d'une réduction des coûts.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Global High Income Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 21 octobre 2021. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité ; on s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

Le changement ci-dessus ne devrait pas avoir un impact significatif sur le profil de risque du Compartiment Invesco Global High Income Fund.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de vos actions (hors taxes éventuelles), tel que mentionné ci-dessus, vous pouvez également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Global High Income Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 14 octobre 2021, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimum d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

Afin de lever toute ambiguïté, en cas de rachat d'Actions de catégorie « B », les Frais de rachat conditionnels (« CDSC ») seront supprimés, le cas échéant.

H. Modifications apportées au Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund

À compter du 14 octobre 2021, la politique d'investissement du Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund sera mise à jour afin d'étendre l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement, en plus de la gestion efficace du portefeuille et de la couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés peut inclure des dérivés sur crédit, taux et devises et ces instruments dérivés peuvent être utilisés pour prendre des positions longues et courtes. Ces dérivés peuvent inclure (de manière non exhaustive) des contrats d'échange sur défaillance (credit default swaps), des contrats d'échange de taux d'intérêt (interest rate swaps), des contrats de change à terme (currency forwards) et des contrats à terme standardisés (futures), ainsi que des options.

Le niveau d'effet de levier du Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund selon l'approche par les engagements ne dépassera pas 40 % de la VL du Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund.

À la lumière du changement ci-dessus, le « Risque lié à l'utilisation d'Instruments financiers dérivés à des fins d'investissement » sera ajouté comme un risque pertinent applicable au Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence.

Les modifications ci-dessus ne sont pas destinées à avoir un impact significatif sur le profil de risque du Compartiment Invesco US High Yield Bond Fund.

I. Introduction de l'Investisseur étranger qualifié (« QFI ») comme nouveau canal d'accès aux actions A chinoises

À partir du 14 octobre 2021, les Compartiments suivants pourront accéder aux actions A chinoises et/ou aux obligations onshore chinoises via le QFI en plus de leur accès actuel à Stock Connect ou à Bond Connect.

- Invesco China A-Share Quant Equity Fund,
- Invesco China A-Share Quality Core Equity Fund,
- Invesco China Health Care Equity Fund,
- Invesco Asian Investment Grade Bond Fund
- Invesco Asian Flexible Bond Fund

Ce nouvel accès permettra aux Compartiments ci-dessus d'accéder au marché onshore de la RPC qui n'est pas accessible via Bond Connect ou Stock Connect. L'exposition QFI des Compartiments Invesco China A-Share Quant Equity Fund, Invesco China A-Share Quality Core Equity Fund et Invesco China Health Care Equity Fund sera limitée à 30 % de la VNI du Compartiment. Les Compartiments Invesco Asian Investment Grade Bond Fund et Invesco Asian Flexible Bond Fund peuvent quant à eux accéder aux obligations onshore chinoises du CIBM via Bond Connect et/ou QFI pour moins de 20 % de la VL du Compartiment. Par conséquent, les « Risques de QFI » seront considérés comme pertinents pour les Compartiments susmentionnés. La matrice des risques présentée à la Section 8 (Avertissements sur les risques) du Prospectus sera mise à jour en conséquence à compter du 14 octobre 2021.

Ce canal d'accès supplémentaire au marché onshore n'aura pas d'impact significatif sur la façon dont les Compartiments susmentionnés sont gérés. Il n'est pas non plus prévu que le profil de risque global des Compartiments susmentionnés change sensiblement.

J. Modification du Compartiment Invesco Emerging Markets Local Debt Fund

À compter du 17 septembre 2021, la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Markets Local Debt Fund sera mise à jour afin de supprimer la phrase suivante : « Les Instruments du marché monétaire que le Compartiment peut détenir posséderont une note de crédit A2 ou meilleure telle qu'attribuée par Standard & Poor's (S&P) ou une agence équivalente ».

Cette suppression sera effectuée par cohérence avec l'ensemble de la gamme de SICAV.

Ce changement n'aura aucune incidence sur la façon dont le Compartiment Invesco Emerging Markets Local Debt Fund est géré ni sur son profil de risque.

K. Réduction de la Commission de gestion du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund¹

À compter du 1^{er} octobre 2021, la commission de gestion du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund sera réduite comme suit.

Catégorie d'actions	Commission de gestion existante	Nouvelle Commission de gestion
A	2,00 %	1,50 %
B	2,00 %	1,50 %
C	1,50 %	1,00 %
E	2,50 %	2,25 %
J	2,00 %	1,50 %
P/PI	1,00 %	0,75 %
R	2,00 %	1,50 %
S	1,00 %	0,75 %
T	1,00 %	0,75 %
Z	1,00 %	0,75 %

Afin de lever toute ambiguïté, la commission de gestion des catégories d'Actions « I » n'a subi aucune modification, car ces catégories d'Actions ne supportent pas de commission de gestion.

L. Divers Compartiments mettent à jour le niveau d'effet de levier attendu et/ou le niveau d'utilisation prévu des swaps de rendement total

Suite à l'examen continu du niveau d'effet de levier attendu et à l'utilisation prévue des swaps de rendement total des Compartiments, le cas échéant, veuillez noter les mises à jour suivantes :

- Invesco Euro Ultra-Short Term Debt Fund : le niveau d'effet de levier attendu est passé de 10 % à 30 % de la VL du Compartiment Invesco Euro Ultra-Short Term Debt Fund.
- Invesco Macro Allocation Strategy Fund : le niveau d'effet de levier attendu est passé de 450 % à 500 % de la VL du Compartiment Invesco Macro Allocation Strategy Fund et le niveau d'utilisation prévu des swaps de rendement total est passé de 250 % à 350 % de la VL du Compartiment Invesco Macro Allocation Strategy Fund.
- Invesco Balanced-Risk Allocation Fund : le niveau d'utilisation prévu des swaps de rendement total est passé de 120 % à 170 % de la VL du Compartiment Invesco Balanced-Risk Allocation Fund.
- Invesco Balanced-Risk Select Fund : le niveau d'utilisation prévu des swaps de rendement total est passé de 0 % à 65 % de la VL du Compartiment Invesco Balanced-Risk Select Fund.

Ces mises à jour n'auront aucun impact significatif sur la façon dont les Compartiments ci-dessus sont gérés et ne changeront pas leur profil de risque.

¹ Ce compartiment n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique.

M. Modifications du processus de conversions pour les Compartiments Invesco China Health Care Equity Fund, Invesco China A-Share Quality Core Equity Fund et Invesco China A-Share Quant Equity Fund (les « Compartiments China Equity Funds »)

À compter du 14 octobre 2021, les conversions au sein de chacun des Compartiments China Equity Funds seront autorisées afin d'offrir plus de flexibilité aux Actionnaires quant à leurs options d'investissement. Veuillez noter que des frais de conversion peuvent s'appliquer conformément à la Section 4 du Prospectus.

M. Mise à disposition des documents et informations complémentaires

Veillez consulter le Site Internet de la Société de gestion (<http://invescomanagementcompany.lu>) pour obtenir la liste des catégories d'Actions disponibles pour chaque Compartiment.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

Le Prospectus mis à jour, son Annexe A et les Documents d'informations clés pour l'investisseur mis à jour seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV. Ces documents seront également disponibles sur le Site Internet de la Société de gestion de la SICAV (Invesco Management S.A.) à compter du 17 septembre 2021.

Vous avez des questions concernant ce qui précède ? Vous souhaitez obtenir des informations sur d'autres produits de la gamme de compartiments Invesco commercialisés dans votre juridiction ? Veuillez contacter votre bureau Invesco local.

Contacts

- Allemagne : Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+49) 69 29807 0,
- Autriche : Invesco Asset Management Österreich- Zweigniederlassung der Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+43) 1 316 20-0
- Irlande : Invesco Investment Management Limited : (+353) 1 439 8000,
- Hong Kong : Invesco Asset Management Asia Limited : (+852) 3191 8282,
- Espagne : Invesco Management S.A. Sucursal en España : (+34) 91 781 3020,
- Belgique : Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge : (+32) 2 641 01 70,
- France : Invesco Management S.A., Succursale en France : (+33) 1 56 62 43 00,
- Italie : Invesco Management S.A. Succursale Italia : (+39) 02 88074.1,
- Suisse : Invesco Asset Management (Schweiz) AG : (+41) 44 287 9000,
- Pays-Bas : Invesco Management S.A. Dutch Branch : (+31) (0) 20 888 0216,
- Suède : Invesco Management S.A (Luxembourg) Swedish Filial : (+46) 8 463 11 06,
- Royaume-Uni : Invesco Global Investment Funds Limited : (+44) 0 1491 417 000.

N. Informations complémentaires

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier (en partie en raison des fluctuations des taux de change). Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité du montant investi.

Pour les Actionnaires en Allemagne : si vous agissez en qualité de distributeur pour des clients allemands, il est porté à votre attention que vous n'êtes pas tenu de transmettre la présente circulaire à vos clients finaux sur un support durable.

Pour les Actionnaires en Suisse : le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels d'Invesco Funds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.

Pour les actionnaires en Italie : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.

Pour les Actionnaires en Belgique : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé pour l'investisseur (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium, 37 Boulevard Albert II, 1030 Bruxelles). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be

Un exemplaire du présent courrier est disponible dans plusieurs langues. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre Équipe de services aux investisseurs à Dublin, au (+353) 1 439 8100 (option 2) ou votre bureau Invesco local.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Par ordre du Conseil d'administration

Reconnu par Invesco Management S.A.

Annexe 1

Liste des compartiments inclus dans le cadre des modifications expliquées à la Section E de la présente circulaire

Compartiments			
Invesco Active Multi-Sector Credit Fund	Invesco China A-Share Quant Equity Fund	Invesco Euro Corporate Bond Fund	Invesco India All-Cap Equity Fund
Invesco ASEAN Equity Fund ²	Invesco China Focus Equity Fund	Invesco Euro Equity Funds	Invesco India Bond Fund
Invesco Asia Asset Allocation Fund	Invesco China Health Care Equity Fund	Invesco Euro High Yield Bond Fund	Invesco India Equity Fund
Invesco Asia Consumer Demand Fund	Invesco Continental European Equity Fund	Invesco Euro Short Term Bond Fund	Invesco Japanese Equity Advantage Fund
Invesco Asia Opportunities Equity Fund	Invesco Continental European Small Cap Equity Fund	Invesco Euro Ultra-Short Term Debt Fund	Invesco Japanese Equity Dividend Growth Fund
Invesco Asian Equity Fund	Invesco Developed Small et Mid-Cap Equity Fund	Invesco Global Consumer Trends Fund	Invesco Nippon Small Mid Cap Equity Fund
Invesco Asian Flexible Bond Fund	Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund	Invesco Global Convertible Fund	Invesco Pacific Equity Fund
Invesco Asian Investment Grade Bond Fund	Invesco Emerging Market Flexible Bond Fund	Invesco Global Equity Fund	Invesco Pan European Equity Fund
Invesco Belt and Road Debt Fund	Invesco Emerging Markets Bond Fund	Invesco Global Equity Income Fund	Invesco Pan European Equity Income Fund
Invesco Bond Fund ²	Invesco Emerging Markets Equity Fund	Invesco Global Flexible Bond Fund	Invesco Pan European Focus Equity Fund
Invesco Euro Bond Fund	Invesco Emerging Markets Local Debt Fund	Invesco Global Focus Equity Fund	Invesco Pan European High Income Fund
		Invesco Global High Income Fund	Invesco Pan European Small Cap Equity Fund

² Ces Compartiments ne sont pas autorisés à la commercialisation en Belgique.

Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund	Invesco PRC Equity Fund
Invesco Global Income Fund	Invesco Real Return (EUR) Bond Fund
Invesco Global Income Real Estate Securities Fund	Invesco Sterling Bond Fund ³
Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund	Invesco UK Equity Fund
Invesco Global Opportunities Fund	Invesco UK Investment Grade Bond Fund

Invesco Global Small Cap Equity Fund	Invesco US High Yield Bond Fund
Invesco Global Total Return (EUR) Bond Fund	Invesco US Investment Grade Corporate Bond Fund
Invesco USD Ultra-Short Term Debt Fund	Invesco China A-Share Quality Core Equity Fund
Invesco Gold & Special Minerals Fund	Invesco Emerging Markets Select Equity Fund ³
Invesco Greater China Equity Fund	

³ Ces compartiments ne sont pas autorisés à la commercialisation en Belgique.